

République Française  
Département INDRE-ET-LOIRE  
**Commune de Villaines-les-Rochers**

## Séance du 20 Avril 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de Madame BERGEOT Marie-Annette, Maire.

**Présents** : Mme BERGEOT Marie-Annette, Maire,  
Mmes : BERON Céline, GIRAULT Florence, GUERINEAU Virginie, JAULIN Brigitte,  
MORIN Céline (arrivée à 19 h 14), ORY Fabienne,  
MM : BEAUSSEIN Paul, BRUYANT François, DE BOISSESON Vincent (arrivé à 19 h 24),  
MOIRIN Grégory,

**Absent (s) excusé (s)** : Mme LE CORNEC Josiane, M. MICHOT Yannick,

**Absent (s)** : MM : BERTAUD Pierre, BROCHARD Franck,

**Représenté (s)** :  
Mme LE CORNEC Josiane par Mme GIRAULT Florence,  
M MICHOT Yannick, par M. MOIRIN Grégory,

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11, puis 12, puis 13

**Date de la convocation** : 16 Avril 2018

**Date d'affichage** : 16 Avril 2018

Le quorum étant atteint,

### **Désignation du secrétaire de séance**

Madame le Maire propose de bien vouloir procéder à la désignation de l'un des membres du Conseil Municipal qui remplira les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de désigner Madame BERON Céline, qui remplira les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance.

A l'unanimité des présents (Pour : 11 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

Madame MORIN Céline arrive et prend part à la séance à 19 h 14.

### **Approbation du compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal**

Madame le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal.

Information sur le suivi des problématiques de sécurité routière et de bruit dans le quartier « Vaucecour » est donnée. Une rencontre d'information et de prévention a été proposée le 14 avril 2018.

D'autre part, un Comité « Sécurité Routière » est prévu le 28 avril 2018 à 11 h 00 au sujet de la déviation rue de la Vallée en octobre.

Puis, elle propose de bien vouloir en adopter le procès-verbal.

Le compte rendu de la séance précédente a été adopté après lecture, à l'unanimité des présents.

A l'unanimité des présents (Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

### **Modification de l'ordre du jour du Conseil**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal, de supprimer le point suivant à l'ordre du jour :

- Alimentation en eau potable – Programme 2016-2017 – Château d'eau RD n° 157 – Château d'eau du Camp du Ruchard : Choix du fournisseur d'électricité

Le Conseil Municipal,

Vu l'ordre du jour du Conseil Municipal du 20 avril 2018,  
Vu la demande proposée par Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

ACCEPTE :

- de modifier l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 20 avril 2018, comme suit :

- de supprimer la délibération relative à l'Alimentation en eau potable – Programme 2016-2017 – Château d'eau RD n° 157 – Château d'eau du Camp du Ruchard : Choix du fournisseur d'électricité

A l'unanimité des présents (Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

## Objet des délibérations

### SOMMAIRE

Camp du Ruchard : Avenant au bail  
Alimentation en eau potable - Programme 2016-2017 - Château d'eau RD n° 157 -  
Château d'eau du Camp du Ruchard : Sonde  
Alimentation en eau potable - Programme 2016-2017 - Château d'eau RD n° 157 -  
Château d'eau du Camp du Ruchard : Analyseur  
Budget annexe Eau et Assainissement : Poste de refoulement de La Méquillière -  
Installation d'un Ethernet IP avec onduleur  
Budget annexe Eau et Assainissement : Remplacement de vannes de sectionnement sur  
réseau Adduction d'Eau Potable - Programme 2018  
Budget annexe Eau et Assainissement : Remplacement de purges sur conduite  
Adduction d'Eau Potable  
Budget annexe Eau et Assainissement : Remplacement et mise à niveau de tampons  
fonte sur regards Eaux Usées  
Ecole : Voyage scolaire  
CCAS : Subventions de fonctionnement au CCAS pour 2018  
Associations : Subventions de fonctionnement aux associations pour 2018  
Camping : Tarifs  
Emplacements réservés : Projets

Monsieur DE BOISSESON Vincent arrive et prend part à la séance à 19 h 24.

#### **1) 2018\_035 – Camp du Ruchard : Avenant au bail**

Le contexte de ce dossier est la finalisation de l'interconnexion du réseau d'eau potable avec le forage et le château d'eau du Camp du Ruchard.

Les points en cours de finalisation sont :

- l'arrêté qui autorise à exploiter l'alimentation en eau potable. Celui-ci est en cours de traitement par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et la Direction Départementale des Territoires (DDT). Il a été présenté en Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) en mars sur l'aspect sanitaire et repassera à celui d'avril sur l'aspect impact environnemental. La commune y est conviée. Le point sur l'alarme du portail du château d'eau est à examiner. Hormis cela, toutes les remarques de l'enquête publique ont été prises en compte. Cet arrêté est prévu pour mi-mai.

- l'avenant au bail pour intégration de la rétrocession des parcelles liées au château d'eau et situées à l'entrée du camp, le bail de 2007 n'étant pas en cohérence avec le Code Rural. La demande d'avenant a été envoyée en février 2016. Depuis, Madame le Maire a effectué de nombreuses démarches, avec l'aide de Madame ORY Fabienne, Première Adjointe au Maire, notamment auprès de Madame la Députée, du Ministère de la Défense et de la Préfecture. Le dossier a été abordé au cabinet du Ministère de la Défense et y a été traité.

Madame le Maire remercie tous les interlocuteurs pour leur écoute et leurs actions qui ont permis de finaliser la rédaction de l'avenant qui est présenté.

Différentes modifications sont proposées :

- des nouvelles parcelles sont cadastrées. La parcelle AB2 est divisée en 5 parcelles (autour du Château d'eau = AB6 et AB7 et autour de la résidence = AB5 et AB8 et le reste AB9)

- 2 parcelles sont rétrocédées autour de la résidence. Il est souhaité une location des bâtiments à destination sociale. Le Ministère de la Défense propose une mise en relation avec une société afin d'obtenir des aides à la rénovation. L'avenir de la résidence sera étudié après finalisation du dossier d'interconnexion qui est prioritaire.

Un point est à ajouter cependant : Le preneur informera le bailleur des modifications ou constructions éventuelles.

### **Délibération**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'historique du bail du Camp du Ruchard signé avec le Ministère de la Défense et la Commune de Villaines-les-Rochers :

C'est un bail rural régit par le Code Rural.

Le dernier bail a été signé le 25 janvier 2007 pour 30 ans avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> novembre 2004 jusqu'au 31 octobre 2034.

La superficie de l'ensemble des terrains pris à bail représente 390 ha 10 a 34 ca sur deux parcelles cadastrées.

A la suite d'un bornage, la parcelle cadastrée Section AB n° 6 pour délimiter le périmètre du château d'eau a été créée (surface : 1877 m<sup>2</sup>) ainsi que la parcelle cadastrée Section AB n° 7 pour définir les contours de la station de captage du forage (surface : 124 m<sup>2</sup>).

De plus, dans un courrier du 29 février 2016, l'Unité de Service d'Infrastructure de la Défense de Tours (USID de Tours) a proposé à la Commune le transfert de la Résidence Monteny située à côté du Camp du Ruchard.

Pour séparer cette résidence, un bornage a été réalisé et deux parcelles cadastrales ont été créées :

- Parcelle cadastrée Section AB n° 5 pour 14 248 m<sup>2</sup> : la Résidence comprenant les 10 logements

- Parcelle cadastrée Section AB n° 8 pour 12 191 m<sup>2</sup> : une zone pour un futur assainissement semi-autonome pour la résidence.

L'intégration de ces différentes modifications de surfaces mises en location auprès du Ministère de la Défense se traduit par la modification du bail par avenant.

Un avenant est à rédiger pour reprendre en gestion directe le forage et le château d'eau du Camp du Ruchard par la Commune.

Puis, Madame le Maire présente un projet d'un premier avenant au bail du 25 janvier 2007, proposé par les Services de l'Etat.

Il intègre également les modalités de rétrocession de ces surfaces.

Le Conseil Municipal,

Vu le bail en date du 25 janvier 2007,

Après l'exposé de Madame,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

ACCEPTE le projet de l'avenant n° 01 au bail du 25 janvier 2007 (voir ci-jointe en annexe),

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n° 01 au bail du 25 janvier 2007 entre les Services du Ministère de la Défense de Tours, la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) et Madame la Préfète d'Indre-et-Loire ainsi que tous les documents administratifs inhérents à cet acte.

A l'unanimité des présents (Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

## **2) 2018\_036 – Alimentation en eau potable - Programme 2016-2017 - Château d'eau RD n° 157 - Château d'eau du Camp du Ruchard : Sonde**

Le dossier concerne l'installation d'une sonde de niveau dans le forage pour permettre de mesurer le niveau par un boîtier connecté informatiquement (sur PCWIN2) et le suivi en temps réel. Ce dossier et le suivant vont permettre, avec le raccordement électrique, de finaliser les travaux à effectuer pour permettre l'exploitation du forage et du château d'eau du Camp du Ruchard.

### **Délibération**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de l'évolution des travaux de connexion du réseau d'eau potable entre le château d'eau de la commune et celui du Camp du Ruchard.

Elle précise qu'une sonde de niveau avec tube guide doit être posée dans la partie haute du forage du Camp du Ruchard ainsi qu'un transmetteur de niveau afin de connaître les données des niveaux du forage.

Elle propose de confier ces travaux à l'Entreprise MARTEAU et présente le devis estimatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

ACCEPTE de réaliser la pose de la sonde de niveau de forage avec tube guide et du transmetteur du forage de production d'eau potable du site du Camp du Ruchard,

AUTORISE Madame le Maire à signer le devis proposé par l'entreprise MARTEAU de Chatillon-sur-Indre, d'un montant de mille quatre cent cinquante euros hors taxe (1 450,00 € HT).

A l'unanimité des présents (Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

### **3) 2018\_037 – Alimentation en eau potable - Programme 2016-2017 - Château d'eau RD n° 157 - Château d'eau du Camp du Ruchard : Analyseur**

Le forage est équipé d'une station de déferrisation. Cela nécessite de chlorer l'eau. Un analyseur est donc indispensable pour gérer les dosages.

Il faut un nouvel appareil capable d'effectuer l'ensemble des mesures. La somme de 3 200,00 € est prévue au budget.

#### **Délibération**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le forage du Camp du Ruchard est un forage du cénomaniens et que l'eau extraite contient du fer.

Elle précise que cette eau doit être déferrisée et chlorée et que la commune doit se munir d'un analyseur de fer et de chlore.

Elle propose le devis estimatif de la société HACH LANGE France SAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

ACCEPTE d'acquérir un analyseur de fer et de chlore pour le forage de production d'eau potable du site du Camp du Ruchard,

AUTORISE Madame le Maire à signer le devis proposé par la société HACH LANGE France SAS de Marne la Vallée, d'un montant de deux mille six cent soixante-dix euros quarante-huit centimes hors taxe (2 670,48 € HT) sans les options.

A l'unanimité des présents (Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

**4) 2018\_038 – Budget annexe Eau et Assainissement : Poste de refoulement de La Méquillière - Installation d'un Ethernet IP avec onduleur**

Travaux de remise en état de l'assainissement : il faut connecter un onduleur sur les nouvelles installations du poste de refoulement pour permettre la transmission vers le logiciel PCWIN2 de pilotage à distance des installations.

Proposition de la Société MARTEAU : 3 720,00 € TTC. Cette somme n'est pas affectée au budget mais la marge budgétaire existe. La validation fera l'objet d'une décision modificative lors d'un prochain Conseil Municipal.

**Délibération**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de l'évolution des travaux du poste de relevage de La Méquillière.

Elle précise qu'il faut modifier la télégestion Ethernet du SOFREL de l'armoire de commande du poste de relevage avec la fourniture et pose d'un onduleur dans un coffret dédié à ce dernier avec la BOX ADSL.

Elle propose de confier ces modifications à l'Entreprise MARTEAU et présente le devis estimatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

ACCEPTE de réaliser la télégestion Ethernet du SOFREL de l'armoire de commande du poste de relevage ainsi que la fourniture d'un onduleur et d'un coffret,

AUTORISE Madame le Maire à signer le devis proposé par l'Entreprise MARTEAU de Chatillon-sur-Indre, d'un montant de trois mille cent euros hors taxe (3 100,00 € HT).

A l'unanimité des présents (Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

**5) 2018\_039 – Budget annexe Eau et Assainissement : Remplacement de vannes de sectionnement sur réseau Adduction d'Eau Potable - Programme 2018**

Les travaux de remise en état des 2 réseaux se poursuivent. Il y a des fuites sur les vannes, (exemple : rue du Chillou). Des vannes ont été changées l'année dernière. Le programme de remplacement se poursuit.

Il faut aussi changer les dernières canalisations en acier sous les ponts avec celui sous la place de la Mairie.

Proposition de l'entreprise Jérôme BTP : 25 400,00 €.

Tout est prévu au budget.

### Délibération

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, la programmation annuelle au budget Annexe Eau et Assainissement du remplacement de canalisations d'adduction d'eau potable.

Puis, elle propose au Conseil Municipal de terminer le renouvellement des aqueducs avec le changement de la canalisation sous le Pont de la place de la Mairie et de remplacer des vannes de sectionnement sur le réseau d'adduction d'eau potable et présente une proposition de devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

ACCEPTE

- le changement de la canalisation d'adduction d'eau potable sous le Pont de la place de la Mairie d'un montant de dix-huit mille quatre-vingt-six euros cinquante-huit centimes hors taxe (18 086,58 € HT)

- le remplacement des vannes de sectionnement sur le réseau d'adduction d'eau potable d'un montant de mille cinq cent quarante-cinq euros hors taxe (1 545,00 € HT)

AUTORISE Madame le Maire à signer le devis proposé par l'entreprise JEROME BTP de Ballan-Miré.

Les crédits nécessaires pour le remplacement des vannes sont prévus en fonctionnement et les crédits pour le changement de la canalisation sont prévus en investissement au budget annexe Eau et Assainissement 2018.

A l'unanimité des présents (Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

### **6) 2018\_040 – Budget annexe Eau et Assainissement : Remplacement de purges sur conduite Adduction d'Eau Potable**

### Délibération

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, dans le cadre de la programmation annuelle d'entretien des infrastructures du budget Annexe Eau et Assainissement le remplacement de purges sur les conduites d'adduction d'eau potable.

Puis, elle présente le devis pour le secteur de La Touche, La Méquillière et La Maison Brulée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

ACCEPTE le remplacement de purges sur les conduites d'adduction d'eau potable pour le secteur de La Touche, La Méquillière et La Maison Brulée,



AUTORISE Madame le Maire à signer le devis proposé par l'entreprise JEROME BTP de Ballan-Miré d'un montant de deux mille huit cent soixante-quinze euros hors taxe (2875,00 € HT).

Les crédits nécessaires au remplacement de purges sur les conduites d'adduction d'eau potable sont prévus en fonctionnement au budget annexe Eau et Assainissement 2018.

A l'unanimité des présents (Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

#### **7) 2018\_041 – Budget annexe Eau et Assainissement : Remplacement et mise à niveau de tampons fonte sur regards Eaux Usées**

Il y en a 6 à remettre en état : le Pépelerin, rue de la Rébardière, l'Orgellière, rue de la Galandière et rue de la Cheneillère.

#### **Délibération**

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, dans le cadre la programmation annuelle d'entretien des infrastructures d'assainissement du budget Annexe Eau et Assainissement le remplacement et la mise à niveau des tampons en fonte sur les regards des Eaux Usées.

Puis, elle présente le devis pour le secteur du Pépelerin, rue de la Rébardière, l'Orgellière, rue de la Galandière et rue de la Cheneillère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

ACCEPTE le remplacement et la mise à niveau des tampons en fonte sur les regards des Eaux Usées pour le secteur du Pépelerin, rue de la Rébardière, l'Orgellière, rue de la Galandière et rue de la Cheneillère,

AUTORISE Madame le Maire à signer le devis proposé par l'entreprise JEROME BTP de Ballan-Miré d'un montant de deux mille sept cent soixante-dix euros hors taxe (2 770,00 € HT).

Les crédits nécessaires au remplacement et à la mise à niveau des tampons en fonte sur les regards des Eaux Usées sont prévus en fonctionnement au budget annexe Eau et Assainissement 2018.

A l'unanimité des présents (Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

#### **8) 2018\_042 – Ecole : Voyage scolaire**

Projet pédagogique de l'école : séjour à Asnelles en Normandie du 22 au 25 mai 2018.

L'école a transmis un dossier de présentation du projet et une demande de subvention d'un montant de 1 000,00 €. Ce dossier est aussi financé par l'association du Souvenir Français, suite à des échanges entre l'école, la commune et les associations lors de la cérémonie à la stèle.

### **Délibération**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention présentée par les institutrices des classes primaires (CE2, CM1 et CM2) de l'école Erick Orsenna pour leur permettre de financer leur projet de classe découverte «Mémorial de Caen et Les plages du débarquement» à Asnelles (Basse Normandie) (du mardi 22 au vendredi 25 mai 2018).

Puis, elle donne la parole à Madame MORIN Céline, Deuxième Adjointe au Maire en charge de la Vie Sociale, pour présenter le projet pédagogique de la classe de découverte avec son plan de financement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte de verser une subvention d'un montant de mille euros (1 000,00 €).

A l'unanimité des présents (Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

### **9) 2018\_043 – CCAS : Subventions de fonctionnement au CCAS pour 2018**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas allouer de subvention cette année, le budget actuel du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) étant gérable.

### **Délibération**

Après exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de ne pas verser au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), de subvention 2018 parce que son budget lui permet de subvenir aux demandes d'aide sollicitées.

A l'unanimité des présents (Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

### **10) 2018\_044 – Associations : Subventions de fonctionnement aux associations pour 2018**

Un certain nombre d'associations n'ont pas transmis leurs comptes en 2017. Elles n'ont donc pas reçu la subvention.

Depuis 2014, rien n'est versé aux Sapeurs-Pompiers alors que les subventions étaient prévues. Le Conseil Municipal se prononce pour le versement d'une subvention aux œuvres (exemple : œuvre des pupilles) et non à l'Amicale.

Une adaptation de la subvention dédiée au Club des Jeunes est à prévoir afin d'éviter les versements sous forme de dons pour le remboursement des frais d'électricité. Il en sera de

même pour l'Etoile Sportive Villainoise et Le Comptoir de Villaines concernant le paiement de l'électricité. Trois conventions seront signées.

**Délibération**

Le Conseil Municipal,

Vu, la proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

ARRETE ainsi qu'il suit la liste des subventions de fonctionnement allouées au titre de l'année 2018, aux associations de la commune et organismes divers :

Etoile Sportive Villainoise	0,00 €
Club des Jeunes	600,00 €
Comité des Fêtes	184,00 €
Le Temps de Vivre	184,00 €
Syndicat de Chasse	184,00 €
La Movalbourne	184,00 €
Association des Parents d'Elèves	184,00 €
Compagnons du Terroir	184,00 €
Association Sportive Villainoise	184,00 €
Les Amis de l'Eglise Saint-André	184,00 €
Association Cantoria	184,00 €
Infos Troglos	184,00 €
Bien Vivre En Pays Villainois	184,00 €
Coterie des Façonneurs du Noble Osier	184,00 €
Compagnie Extravague	184,00 €
Le Réveil de Sacheville	184,00 €
Vent de Galère	184,00 €
Calamity Country	184,00 €
Association Oh ! La Villaines	184,00 €
Association La Plume de Mathilde	184,00 €
Association Le Comptoir de Villaines	184,00 €
Œuvre des Pupilles Orphelins et Fond d'Entraide des Sapeurs-Pompiers	92,00 €
Basket-Club Azay/Cheillé	92,00 €
Judo-Club Ridellois	92,00 €
Gymnastique des Enfants d'Artannes	92,00 €
Prévention Routière Comité 37	92,00 €
S.P.A. Délégation Touraine	97,00 €
Comité Croix Rouge d'Azay-Le-Rideau	0,00 €
Resto-Relais du Cœur 37	164,00 €

Soit un total de : 4 817,00 €

Les subventions seront versées sous réserve de présentation par les associations, des bilans financiers de fonctionnement.

Les Conventions de mise à disposition de bâtiments avec les Associations « Le Club des Jeunes », « L'Etoile Sportive Villainoise » et « Le Comptoir de Villaines » seront revues afin d'y intégrer les conditions de remboursement des frais d'électricité des bâtiments.

A l'unanimité des présents (Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

### 11) 2018\_045 – Camping : Tarifs

Les tarifs du camping restent inchangés jusqu'à nouvel ordre.

#### Délibération

Le Conseil Municipal,

Vu, la délibération n° 2016\_122 en date du 02 décembre 2016, fixant les tarifs du Camping pour l'année 2017,

Après l'exposé de Madame le Maire, proposant la reconduction des tarifs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

DECIDE de reconduire les modalités et les tarifs du Camping comme suit (par nuitée) :

- Adulte	2,00 €
- Enfant (moins de 13 ans)	1,00 €
- Emplacement	2,50 €
- Branchement électrique	2,50 €
- Garage mort	2,00 €
- Animal de compagnie	0,50 €
- Taxe de séjour communautaire (à partir de 13 ans)	0,22 €

Période d'ouverture : 15 mai au 30 septembre

A l'unanimité des présents (Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

### 12) 2018\_046 – Emplacements réservés : Projets

Des espaces réservés sont définis dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et nécessitent un positionnement de la commune pour acquérir les parcelles concernées par ces projets communaux. 16 parcelles sont concernées et examinées.

Un accord de donation a été signé pour un terrain à proximité du camping.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour demander au propriétaire voisin de cette parcelle s'il cèderait sa parcelle située face au Club des Jeunes.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour réagir si une vente se déclenche sur les terrains de la Masseillère.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour l'attribution du terrain au carrefour de la statue de la Vierge.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour poursuivre les négociations sur les terrains en zone NI. Autour du Salicetum, des ventes pourraient s'effectuer prochainement. Il est important de saisir les opportunités d'acquisition ou de convention des terrains situés en zone NI et N dans la vallée afin de faciliter la culture de l'osier et les aménagements paysagers en cœur de village.

### **Délibération**

Madame le Maire souhaite évoquer avec les membres du Conseil Municipal les projets possibles sur les emplacements réservés du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et qu'ils seraient intéressants de commencer à acquérir, pour la Commune, certains terrains :

Emplacement réservé n° 01 : (Création d'un parking)

Un terrain cadastré Section C n° 338 d'une surface de 120 m<sup>2</sup>

Un terrain cadastré Section C n° 339 d'une surface de 224 m<sup>2</sup> (Cette parcelle fera l'objet d'un don)

Emplacement réservé n° 08 : (Création d'une voie d'accès pour desservir la zone 2UA)

Un terrain cadastré Section ZM n° 11 d'une surface de 1 275 m<sup>2</sup>

Emplacement réservé n° 14 : (Aménagement d'une aire de repos)

Un terrain cadastré Section B n° 1461 d'une surface de 10 m<sup>2</sup> (La Croix Mesnin)

Un terrain cadastré Section B n° 1462 d'une surface de 197 m<sup>2</sup>

Emplacement réservé n° 15 : (Aménagement d'une aire d'accueil à l'entrée du village)

Un terrain cadastré Section B n° 1237 d'une surface de 151 m<sup>2</sup>

Un terrain cadastré Section B n° 1236 d'une surface de 219 m<sup>2</sup> (Convention de mis à disposition gratuite)

Un terrain cadastré Section B n° 1238 d'une surface de 173 m<sup>2</sup> (Convention de mis à disposition)

Un terrain cadastré Section B n° 1239 d'une surface de 49 m<sup>2</sup>

Un terrain cadastré Section B n° 1211 d'une surface de 451 m<sup>2</sup>

La Commune possède les parcelles cadastrées Section B n° 1205 et Section B n° 1212.

Deux autres parcelles situées hors emplacements réservés seraient intéressantes d'acquérir pour favoriser la culture d'osier dans le village :

Un terrain cadastré Section B n° 1656 d'une surface de 49 m<sup>2</sup>  
(Si la Commune devient propriétaire de la parcelle cadastrée Section B n° 1653)

Un terrain cadastré Section B n° 1645 d'une surface de 1840 m<sup>2</sup>

Un terrain cadastré Section B n° 1531 d'une surface de 181 m<sup>2</sup>  
(Si la Commune devient propriétaire de la parcelle cadastrée Section B n° 1532)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

DONNE un accord de principe à Madame le Maire pour acquérir et négocier le prix des terrains suivants :

- le terrain cadastré Section C n° 338 d'une surface de 120 m<sup>2</sup>
- le terrain cadastré Section B n° 1461 d'une surface de 10 m<sup>2</sup> (La Croix Mesnin)
- le terrain cadastré Section B n° 1462 d'une surface de 197 m<sup>2</sup>
- le terrain cadastré Section B n° 1237 d'une surface de 151 m<sup>2</sup>
- le terrain cadastré Section B n° 1239 d'une surface de 49 m<sup>2</sup>
- le terrain cadastré Section B n° 1211 d'une surface de 451 m<sup>2</sup>
- terrain cadastré Section B n° 1645 d'une surface de 1840 m<sup>2</sup>
- le terrain cadastré Section B n° 1656 d'une surface de 49 m<sup>2</sup>  
(Si la Commune devient propriétaire de la parcelle cadastrée Section B n° 1653)
- le terrain cadastré Section B n° 1656 d'une surface de 49 m<sup>2</sup>  
(Si la Commune devient propriétaire de la parcelle cadastrée Section B n° 1653)

AUTORISE Madame le Maire à signer des conventions de mise à disposition avec leurs propriétaires pour les terrains suivants :

- le terrain cadastré Section B n° 1236 d'une surface de 219 m<sup>2</sup>
- le terrain cadastré Section B n° 1238 d'une surface de 173 m<sup>2</sup>

A l'unanimité des présents (Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

**Informations diverses :**

Déchets verts

Monsieur BRUYANT François aborde le sujet du tri des déchets verts et des taxes qui pourraient en découler pour le ramassage. Ce point fait débat à l'échelle communautaire. Le Conseil Municipal ne souhaite pas rajouter une taxe applicable à tous les habitants.

D'autres possibilités sont en cours de réflexion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15  
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.